

Ce qui va changer au...

1^{er} Dimanche

Sur les routes à double sens sans séparateur central, la vitesse maximale autorisée passera de 90 km/h à 80 km/h.

Actuellement, ces routes comptent pour 55 % de la mortalité routière.

Sur les routes à double sens avec un séparateur central (deux ou quatre voies), la vitesse maximale autorisée restera à 90 km/h.

A 90 km/h, la distance d'arrêt est de 70 m, contre 57 m à 80 km/h.

Sur les routes à trois voies sans séparateur central, la vitesse maximale autorisée restera à 90 km/h sur la double voie mais sera abaissée à 80 km/h dans le sens opposé.

Sur 25 km, l'automobiliste roulant à 80 km/h ne perdra que 2 min sur 18 min de trajet.



The infographic is divided into three horizontal sections, each illustrating a different road configuration. The top section shows a two-lane road without a central separator, with a speed limit sign changing from 90 to 80 km/h. The middle section shows a two-lane road with a central separator, where the speed limit remains at 90 km/h. The bottom section shows a three-lane road without a central separator, with a speed limit sign changing from 90 to 80 km/h. Each section includes a warning icon and a brief explanation of the change and its impact.